

COMMUNE DE DOMONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Présents : 20
Votants : 32

L'an deux mil dix-huit, le 8 novembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 31 octobre 2018, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO Monsieur Patrick BRISSET, Adjoint au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Monsieur Hervé COMMO, Madame Christèle REYTIER, Monsieur Gérard BABLON, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD
Monsieur Laurent GUIDI, Maire Adjoint, Pouvoir à Madame Emilie IVANDEKICS, jusqu'à son arrivée à 19h20
Monsieur Jean-Claude HERBAUT, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Laurent GUIDI
Madame Michèle HINGANT, Conseillère municipale, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO jusqu'à son arrivée à 19h40
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES
Madame Valérie GUERINEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO jusqu'à son arrivée à 19h50
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale Pouvoir à Monsieur Patrick BRISSET
Madame Judith SOLARZ, Conseillère municipale, Pouvoir à Madame Jeannine CLAQUIN
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Fabrice FLEURAT
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Michel WIECZOREK,
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Josette MARTIN
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Françoise MULLER
Madame Aurélie DELMASURE, Conseillère municipale, Pouvoir à Monsieur Didier SOAVI

SECRETARE DE SEANCE : Madame Jeannine CLAQUIN

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décisions) du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

ADOpte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018

2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2018-092 au numéro 2018-102)

Décision n° 2018-092 (03.09.2018) : portant signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la sas Cellnex France suite à la cession par Bouygues Telecom à cette société de ses infrastructures et notamment d'un pylône de radiocommunication au sein du cimetière de Domont. Sachant que la société CELLNEX est désormais détenteur des droits du contrat, il convient de modifier les termes de la convention initiale et notamment en ce qui concerne la nomination du titulaire

Décision n° 2018-093 : portant signature d'un avenant pour la mise à disposition du car municipal au bénéfice de l'association Stade Domontois Rugby Club (SDRC) pour la période du 9 septembre 2018 au 20 janvier 2019. Un titre de recette sera émis prenant en compte le salaire chargé du chauffeur, le coût du carburant et l'usure kilométrique.

Décision n°2018-094 : Signature d'un avenant n°1 au marché public n°17014 lots 1 et 7 passé avec la société Compact SARL (spécialiste de la location et de l'installation d'équipement événementiel) d'un montant de 3600 euros HT (4320 euros TTC pour le lot 1) et 1500 euros HT (1800 euros TTC pour le lot 7) car le montant du marché de base n'était pas suffisant pour couvrir les besoins de la collectivité.

Décision n° 2018-095 : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune et la société BOUYGUES IMMOBILIER, pour faciliter la circulation des exposants de la Foire 2018, sur la parcelle AL 251.

Décision n°2018-096 : Signature de l'avenant n°1 au marché public n°17014 lots 2 et 3 avec la société Mise en Scène car le montant du marché de base n'était pas suffisant pour couvrir les besoins de la collectivité jusqu'à la fin du marché. L'avenant est souscrit pour un montant de 6600 euros HT (7 200 euros TTC) soit une augmentation du marché de base de 10% pour le lot 2 (électricité) et une augmentation de 2500 euros HT (3000 euros TTC) soit une augmentation du montant du marché de base de 10% pour le lot 3 (sonorisation)

Décision n°2018-097 : portant signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire entre la commune et Monsieur Thomas YALAP et Madame Cécile LAMBERT pour éviter tout risque de squat et l'entretien par la collectivité de ce bien situé 24 rue Daguerre pour la période du 16 octobre 2018 au 16 avril 2019.

Décision n°2018-098 : Attribution du Marché public n° 18019 Lot 2 Fourniture de produits d'entretien pour la cuisine centrale à la société MISERY REGNAULT NETTOYAGE (MR NET à Beaumont sur Oise)

- Type de marché : à prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel de 20 000 euros HT
- Le marché est passé pour un an reconductible 1 fois

Décision n°2018-99 : portant attribution du marché MP18019 Lot 1 : Fourniture de produits d'entretien aux services techniques à la société PLG.

- Type de marché : à prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel de 60 000 euros HT
- Le marché est passé pour un an reconductible 1 fois

Décision n°2018-100 : portant consignation du prix d'un bien préempté sis 36 avenue de l'Europe, suite à un désaccord sur le prix de ce bien. L'article L213-4-1 du Code de l'urbanisme prévoit en effet qu'en cas de désaccord sur le montant fixé par le vendeur, l'acquéreur consigne une somme égale à 15% de l'évaluation faite par la Direction départementale des Finances publiques soit 180 000 euros consignés auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Décision n°2018-101 : Attribution du marché public n°18021 (Acquisition de fournitures administratives et scolaires) LOT1 (Fournitures de bureaux et papier) à la société OFFICE DEPOT.

- Type de marché : à prix unitaires
- Ville : pour un montant maximum annuel de 38 700 euros HT
- CCAS : Pour un montant maximum annuel de 1 300 euros HT
- Le marché est passé pour un an reconductible 1 fois

Décision n°2018-102 : Attribution du lot n° 2 (Fournitures scolaires et pédagogiques) du Marché MP18021 (Acquisition de fournitures administratives et scolaires) à la société PAPETERIES PICHON.

- Type de marché : à prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel de 64 000 euros HT
- Le marché est passé pour un an reconductible 1 fois

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

3) Budget Ville 2018 - Décision Modificative n°3 :

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget Ville telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

	BP 2018 + DM n° 1 et 2	DM n° 3	TOTAL
Section de Fonctionnement	20 207 607,00	+ 0,00	20 207 607,00
Section d'Investissement	12 795 510,69	+ 0,00	12 795 510,69

PRECISE qu'il s'agit uniquement d'un transfert de crédits entre les chapitres 65 « autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles »

4) Budget ville : admission de créances éteintes

A l'unanimité, le conseil municipal,

ADMET en créances éteintes la somme de 1185,74 euros,

ET

NOTE que l'admission en créances éteintes constitue une dépense à l'article 6542.

5) Budget ville : admissions en non-valeur de créances irrécouvrables : provision pour créances douteuses :

A l'unanimité, le conseil municipal,

ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 7 990,78 euros,

NOTE que l'admission en non-valeur constitue une dépense à l'article 6541,

ET PRECISE qu'aucune provision pour créances douteuses ne doit être constatée sur l'exercice 2018.

6) Communauté d'agglomération Plaine Vallée : actualisation du montant des attributions de compensation versées aux communes en 2018

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE les attributions de compensation 2018 versées aux communes par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

ET NOTE que l'attribution de compensation de la commune qui s'élève à un montant de 2 094 461,21 euros constitue une recette inscrite à l'article 73211- chapitre 73 au budget primitif 2018.

7) Versement de subventions aux écoles de Domont pour financer des sorties scolaires nécessitant un car (hors car municipal)

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant total de 32 472 euros pour l'ensemble des écoles de la ville pour les sorties scolaires.

8) Classes transplantées : grille des participations familiales et participation de la collectivité

A l'unanimité, le conseil municipal,

MAINTIENT les tranches de quotient familial ainsi que le barème des participations familiales fixés par la délibération n° DEL 2015-150 en date du 30 novembre 2015,

DECIDE de maintenir les classes transplantées pour les seules classes de CM2,

PRECISE que les dépenses relatives à ces classes transplantées et à ces sorties pédagogiques seront prévues au BP 2019, Fonction 255 - article 6042,

INDIQUE que les recettes liées aux participations familiales seront inscrites au BP 2019 Fonction 255 - article 7067,

ET APPROUVE les aides financières ainsi que le barème des participations familiales selon le tableau ci-dessous :

(1) - Revenus mensuels 2017 = revenus imposables 2017 des 2 parents /12

(2) - Parts : Enfants : 1/2 part par enfant

Parents : 2 parts (couple)

1,5 part (parent isolé)

Q.F.		Participation familiale en % du coût de séjour ou de la sortie	Exemples de participations familiales	
Quotient familial			230,00 €	457,00 €
0	337	15	34,50 €	68,55 €
338	439	19	43,70 €	86,83 €
440	540	24	55,20 €	109,68 €
541	639	29	66,70 €	132,53 €
640	741	34	78,20 €	155,38 €
742	842	39	89,70 €	178,23 €
843	942	44	101,20 €	201,08 €
943	1040	49	112,70 €	223,93 €
1045	1146	54	124,20 €	246,78 €
1147	1213	59	135,70 €	269,63 €
1214	1347	64	147,20 €	292,48 €
1348	1449	69	158,70 €	315,33 €
1450	1550	74	170,20 €	338,18 €
1551	1652	79	181,70 €	361,03 €
1653	2021	84	193,20 €	383,88 €
2022	2695	87	200,10 €	397,59 €
2696	et plus	90	207,00 €	411,30 €
EXTERIEURS DOMONT		100	230,00 €	457,00 €

(*) - Sur la base des avis d'imposition 2017 des parents ou du ménage

9) **Subvention exceptionnelle au cinéma de Domont :**

Par 31 voix pour et 1 abstention (Michel WIECZOREK), le conseil municipal,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 euros au cinéma de Domont,
NOTE que cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'imputation 025-6745 du budget 2018,
ET PRECISE que des contreparties telles qu'un programme de places gratuites pour les nouveaux Domontois seront demandées au cinéma de Domont.

10) **Demande de garantie de la ville auprès de LSVO : opération de logements route de Montmorency :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE la garantie d'emprunt accordée au bailleur social LSVO dans le cadre d'une acquisition en VEFA de 23 logements sociaux collectifs PLUS, PLAI et PLS situés 15 route de Montmorency.

11) **Signature du protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD (entre la commune et le CIG) :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le protocole d'accord et la convention relatifs à une mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et la convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,

ET INSCRIT les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sur le budget des exercices correspondants.

12) **Signature de la servitude de passage d'une canalisation en terrain privé (entre la commune et le SIAH) : parcelle de la Maison de la petite enfance :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE la constitution d'une servitude de passage de canalisation en terrain privé entre la commune et le SIAH sur la parcelle de la Maison de la petite enfance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier

ET PRECISE que cette servitude sera inscrite au PLU de la ville lors de sa prochaine révision.

13) **Acquisition de la parcelle cadastrée AS 298 sise rue Albert Meunier :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AS 298 dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble dans le centre ancien au prix de 52 000 euros ainsi qu'à signer tous les documents et actes s'y rapportant.

14) **Cession d'une propriété relevant du domaine privé de la commune sise 1 chemin de Beursillon lot A cadastrée C177, C 261 et C262 : actualisation du prix de vente :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder le lot A de cette propriété sise 1 chemin de Beursillon au prix de 791 000 euros et à signer tous les documents et actes se rapportant à cette vente

ET PRECISE que des contrôles seront effectués sur la nature et l'aspect des travaux à réaliser.

15) **Nouvelles conventions avec l'association 3A (Les Artisans d'Art Associés)**

Par 31 voix pour et 1 abstention (Michel WIECZOREK), le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition d'un pavillon avec l'association des Artisans d'Art Associés (3A)

ET PRECISE que ces conventions sont prévues pour une durée d'un an.

16) **Avenant à la convention avec le Comité des Fêtes :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée entre la commune et le Comité des Fêtes prévoyant une diminution des dépenses liées à la téléphonie et internet.

17) **Choix de l'association bénéficiaire des 10% reversés par l'association RECYCLIVRE :**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Solidarité entre familles dans le cadre des 10% reversés par l'association RECYCLIVRE liés à la vente de livres inutilisés par la médiathèque Antoine de Saint Exupéry

ET

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce partenariat.

18) **Rapport de gestion de la SEMIDOR 2017:**

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport de gestion 2017 de la SEMIDOR.

19) Rapport de gestion 2017 du SIAH :

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport de gestion 2017 du SIAH.

20) Rapport de gestion 2017 du SIGEIF :

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport de gestion 2017 du SIGEIF.

21) Rapport de gestion 2017 du SEDIF :

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport de gestion 2017 du SEDIF

22) Questions diverses :

Le conseil municipal est informé qu'une réflexion sera menée prochainement par la Municipalité sur l'avenir de la SEMIDOR, Société d'économie mixte de Domont et sa région et qu'une réflexion sera aussi menée sur l'implantation d'activités médicales et paramédicales à Domont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 est levée à 20h50.

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont



Vous pouvez également consulter ce relevé de décisions sur le site Internet de la Commune www.ville-domont.fr